F. F. N.

comité de vendée de natation

AUTORISATION PARENTALE
Stage de la Coupe de France des Départements à Luçon
le 3,4 et 5 Avril 2010

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au Procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e), le responsable légal,

Mr, Mme
.....

Demeurant
.....
.....

☎Professionnel .....
☎Domicile..... .....
☎Autre ....

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

Nom Prénom.....
Date de naissance.....
N° de Sécurité sociale..... .....
Personne à joindre en cas d'urgence : ....

Aussi, je certifie que mon enfant n'a pas de contre indication ou d'allergie médicamenteuse ou alimentaire.

Et j'accepte que mon enfant soit transporté par des tiers entre le lieu d'hébergement et la piscine.

Signature du représentant légal Fait le .....
Précédée de la mention "Lu et approuvé"